

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU**  
**SEANCE du mardi 11 mai 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 11 mai, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, en raison de la situation sanitaire, en visioconférence sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky (arrivée 9h30) ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian (arrivée 9h30) ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN (arrivée 9h30)

**Absent :** CONNAN Guy



**DELBU2021-05-052**

**DEMANDE DSIL 2021 : TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA STRUCTURE DE LA PISCINE DE GUINGAMP**

Le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération s'inscrit dans une logique globale de développement de notre territoire, en anticipant les orientations du SCoT du Pays de Guingamp, du PLUi en cours d'élaboration, et en souscrivant aux axes du SRADDET de la Région Bretagne adopté fin novembre 2019. Ces derniers documents de planification ont bien placé comme enjeu la nécessité de maintenir un réseau d'équipements sur tout le territoire afin de soutenir une vitalité culturelle, sportive, qui caractérise tant notre agglomération.

Guingamp-Paimpol Agglomération s'est ainsi fixée cinq grandes orientations dans son projet de territoire :

- Viser l'excellence environnementale.
- Rendre l'agglomération accueillante et innovante pour bien y vivre.
- Agir au service d'un développement économique audacieux, créatif et innovant.
- Offrir un service équitable et de qualité à l'ensemble des habitants du territoire.
- Favoriser un développement harmonieux et solidaire de notre territoire

Pour participer pleinement à ce maillage, Guingamp-Paimpol Agglomération a décidé d'être actrice de cet aménagement équilibré et solidaire du territoire pour toujours plus de cohésion, en lançant un vaste projet de rénovation de la piscine située à Guingamp. Cet équipement aquatique est composé d'une piscine construite en 1971 qui a fait l'objet d'une réhabilitation/extension en 2001. Il apparaît nécessaire d'engager des travaux d'urgence sur la structure de l'équipement.

Ces travaux concernent la stabilité structurelle de l'ouvrage en lien avec les poteaux béton et la charpente bois. Suite à la maintenance du bâtiment fin 2020 et dans le cadre du diagnostic mené par l'agglomération en janvier 2021, il est apparu nécessaire de maintenir fermé l'équipement pour pouvoir réhabiliter les désordres constatés.

L'objectif de réouverture est fixé par l'agglomération à septembre 2021 afin de pouvoir accueillir à nouveau les établissements scolaires pour l'apprentissage de la nage.

L'objectif des travaux est de pouvoir stabiliser la piscine sur les 10 ans à venir, et de rendre la structure apparente pour que son état puisse être vu au quotidien et qu'elle soit facilement inspectée par des professionnels régulièrement.

Les travaux concernent quatre lots techniques en lien avec la structure du bâtiment définis comme suit :

- LOT n°1 : Gros-œuvre : réhabilitation structurelle de la piscine en gros œuvre
- LOT n°2 : Charpente bois : consolidation de la charpente et des liaisons charpente – Génie Civil
- LOT n°3 : Menuiseries intérieures
- LOT n°4 : Faux-plafond : pose de faux plafonds après travaux

Planning prévisionnel des travaux :

- Lancement des études / MOE : Février 2021
- Lancement des appels d'offres : Mars 2021
- Notification des marchés de travaux : Mai 2021
- Commencement physique des travaux : Mai 2021
- Fin prévisionnelle des travaux : Septembre 2021

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux
Gros œuvre	163 000 € HT	Etat – DSIL 2021 (13.75 % des dépenses éligibles)	48 400 €	12.38%
Charpente	120 000 € HT	Département - Contrat de territoire (56.25 % des dépenses éligibles)	198 000 €	50.68%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Menuiseries intérieures</li> <li>• Faux-plafond : pose de faux plafonds après travaux</li> <li>• Menuiseries extérieures</li> <li>• Electricité</li> <li>• Peintures</li> </ul>	69 000 € HT	Autofinancement public	144 360 €	36.94%
<b>Total dépenses éligibles</b>	<b>352 000 € HT</b>			
Maîtrise d'œuvre	38 760 € HT			
<b>Total Général</b>	<b>390 760 € HT</b>	<b>Total Général</b>	<b>390 760 €</b>	<b>100 %</b>

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- De valider le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus
- De demander à bénéficier des aides au titre de la DSIL 2021 (Etat) et du Contrat de territoire (Département).

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds d'Etat et départementaux.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

